

l'égypte. Toute l'Espagne fut scandalisée de voir passer par résignation une de ses principales Métropoles, du pere au fils, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué. Ximenés alla trouver le Roy, & luy representa qu'il venoit de violer les Loix de l'Eglise, qui doivent être vénérables aux Princes Chrétiens : que l'heritage de Jesus-Christ, contre les règles du Droit & des saints Canons, servoit de patrimoine à la Maison de Fonseca : que les Evêchez étoient des dépendances de la vocation de Dieu, & non pas des titres de succession dans les familles : qu'il ne falloit avoir égard en les donnant qu'au mérite des personnes qu'on choisissoit, & au salut des peuples dont on les chargeoit. Ferdinand luy répondit que la Maison de Fonseca avoit toujours été attachée à son service : que ces deux Archevêques pere & fils avoient défendu le Royaume de Galice contre le Roy de Portugal : qu'il se sentoit obligé de récompenser leurs services : que les peuples de ce pais-là étant assez rudes & naturellement remuans,

il avoit crû qu'on avoit plus besoin de valeur que de science pour les gouverner : que Don Alonse à la verité n'étoit ni sçavant ni devot, mais qu'il étoit fidèle & hardi, & qu'étant né dans cette contrée, il y auroit & plus de commodité & plus de credit pour le bien public. L'Archevêque de Toledé eut pitié de ces raisons, & repartit à Ferdinand : *Seigneur, vous venez de donner à Fonseca l'Eglise de Saint Jacques, comme un droit d'ainesse; il jouira du revenu de ce Bénéfice, à la charge pour vous d'en faire pénitence, & pour luy de restituer.*

Comme il faisoit au commencement de son Episcopat, la visite des Eglises de son Diocèse, il vit dans celle des Religieux de Saint François de Toledé un tombeau de marbre, que Don Pedro Carillo son Prédecesseur avoit fait dresser auprès de l'Autel à Don Troïle Carillo son fils. Il déplora la corruption du siècle, & l'aveuglement de ce Prélat; & après avoir fait effacer les Inscriptions, il commanda qu'on ôtât de là ce tombeau, & qu'on le plaçât

*Eugen.
de Ro
blés
vid. del
Card.
Ximo.*

dans les endroits les plus reculez du Cloître , difant : *Que cet enfant de peché feroit mieux dans l'obfcurité & dans les ténébres , & qu'il ne falloir pas expofer ainfi aux yeux du monde l'incontinence d'un Evêque.*

Quelque refpect qu'il ait toujours eû pour le faint Siége , il ne laiffa pas de reprefenter avec liberté aux Souverains Pontifes ce qu'il jugea néceffaire pour l'édification de toute l'Eglife. Le Pape Leon X. ayant créé un grand nombre de Cardinaux , il blâma cette Promotion faite fans difcernement & fans choix , & luy en écrivit en des termes qui font connoître combien il aimoit l'ordre & le defintéreffement dans la diftribution des Dignitez Eccléfiastiques.

C'étoit ainfi qu'il en ufoit luy-même lors-qu'il venoit à vaquer dans l'Eglife de Toledé des Bénéfices confidérables : il les donnoit ou à des enfans de qualité qui avoient été bien élevez , ou à des perfonnes doctes & pieufes , felon l'ordre des Canons , ou les Decrets des Sou-

verains Pontifes, disant qu'il falloit de grands Seigneurs pour la protection, & des Sçavans pour l'autorité. Pour les Bénéfices à charge d'ame, il ne les conféroit qu'à des Prêtres recommandables par leur pieté & leur doctrine, enforte pourtant qu'il préféroit dans la concurrence les plus charitables & les plus zelez pour le salut du prochain, quoyqu'ils eussent moins de sçavoir. Il s'informoit de leurs inclinations, de leurs études, de la conduite de leur vie passée. Il pesoit leur mérite, & ensuite il les plaçoit, selon la proportion de leurs talens avec les besoins des Paroisses. La distribution se faisoit d'ordinaire aux Fêtes de Pâques. Ses envieux luy reprochèrent quelquefois qu'il laissoit trop long-temps vaquer les Cures; mais il répondoit : *Qu'il valoit mieux qu'elles fussent vacantes, que mal remplies; & que dans les choix importans, la précipitation n'est jamais loüable.* C'étoit sa coûtume de réserver toujors quelque Bénéfice pour ces bons Prêtres, qu'on découvre de tems-en-

*Alv.
Gomez.
de reb.
gest.
Xim.
lib. 7.*

tems à qui la pauvreté ne permet pas d'attendre les occasions, & qui sont obligez d'aller chercher de l'employ, & de porter des vertus & des talens utiles hors de leurs Diocéses.

Il avoit établi sur-tout comme une loy inviolable, que la demande d'un Bénéfice portoit exclusion pour le demandeur. Un de ses Aumôniers qui n'ignoroit pas cette règle, ayant appris un jour qu'il vacquoit un Bénéfice à sa bienséance, s'assurant presque d'être oublié s'il demeurait dans le silence, ou d'être refusé s'il le demandoit, alla pour tant trouver son Maître; & luy dit avec beaucoup de modestie: *Un Bénéfice, Monseigneur, vacque depuis quelques jours dans le voisinage de ma famille. Je ne viens pas le demander, vôtre Seigneurie Illustrissime nous le défend, & Dieu me garde de contrevenir à ses ordres, je viens la supplier seulement de me dire, comment il faut faire pour l'obtenir.* L'Archevêque luy répondit en souïrant: *Il faut vous en faire expédier les provisions. Ce qu'il*

DU CARD. XIMENE'S. LIV. VI. 295
ordonna sur le champ à son Secre-
taire.

La confiance qu'il eût en Dieu le
soutint dans tous ses besoins & dans
toutes ses entreprises. On rapporte
qu'étant Provincial de son Ordre,
& faisant sa visite à pié, il se sen-
tit un jour si fatigué, qu'il fut con-
traint de se reposer sur le bord d'un
ruisseau avec le Religieux qui l'ac-
compagnoit. Comme la chaleur
étoit excessive, & que le jour étoit
déjà fort avancé, sans qu'ils eussent
mangé ni l'un ni l'autre, le Com-
pagnon tomba dans une grande
foiblesse, & crut qu'il alloit rendre
l'ame. Ximenés l'exhortoit de pren-
dre courage, & de se souvenir de
la providence de Dieu, qui veille
sur les moindres de ses créatures :
& tout d'un coup il aperçût un pain
fort blanc sur une pierre assez près
de l'eau, dont ils mangèrent, &
continuèrent leur voyage en loüant
Dieu, qui les avoit secourus dans
leur nécessité pressante. Ce fut cette
confiance qui luy fit entreprendre,
sans hésiter & sans douter des éve-

nemens, tout ce qu'il jugea nécessaire pour l'honneur de la Religion, ou pour la justice & le bien public: ce qu'il avoit accoûtumé de témoigner en redisant souvent ce verset du Pseaume : *Seigneur j'ay esperé en vous, & je ne seray jamais confondu.* Aussi rapportoit-il à Dieu toute la gloire de ses bons succès. Après l'expédition d'Oran, il demeura trois jours en retraite, afin de se dérober aux acclamations des Gens-de-guerre, & des peuples, pour une victoire si avantageuse à l'Etat & à l'Eglise. Il passa tout ce tems à rendre graces au Dieu des armées, luy disant dans le fort de sa joye : *Domine non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei.* Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé, & mes yeux ne se sont point élevez.

Le souvenir de tant de graces dont le Ciel l'avoit favorisé l'attachoit tendrement à Dieu. Le mépris du siècle, la retraite dans une Religion austère, le choix des Monastères les plus réformez & les plus éloignez du monde, le refus sin-

cère des Dignitez, & le desir ardent du martyre montrent assez quelle étoit sa charité. On l'a veu souvent touché & fondant en larmes dans la méditation des Mystères. Il se renfermoit tous les ans la Semaine sainte, pour ne penser qu'à la Passion de Jesus-Christ, se formant dans les exercices de ces jours-là un fond de pieté & de ferveur pour toute l'année. De-là venoit sa joye intérieure, lors-qu'il pouvoit vacquer à la contemplation des choses célestes, & sa douleur sensible, lors-qu'il étoit détourné par les soins du gouvernement des affaires séculières.

Sa charité envers les pauvres n'eût presque point de bornes. Lors-qu'il passoit par quelque Ville, il avoit accoûtumé de visiter la grande Eglise, où il faisoit sa prière devant le saint Sacrement. Après cela il alloit à l'Hôpital visiter les malades, consoler les affligés, & assister les pauvres, il y laissoit de grandes aumônes, & souvent il augmentoit les revenus de ces Mai-

*Fern. de
Pulg.
parag.
6. art.
27.*

*Fernan-
dez de
Pulgar
vid. de
Card.
parag.
4. art. 12.*

sons de charité, quand il trouvoit qu'elles n'étoient pas bien rentées. C'est ainsi qu'il soutint l'Hôpital de Saint Lazare de Seville, & quelques autres par ses liberalitez. Ferdinand Valdés qui avoit été élevé dans la maison du Cardinal, rapportoit qu'il envoyoit tous les ans par tout son Diocèse un Theologien & un Jurisconsulte, pour marier d'honnêtes filles, que leurs parens avoient abandonnées, ou qui n'avoient pas de bien.

Dans les années d'abondance, il prevint, comme un autre Joseph, les années de sterilité & de disette. On eût dit que Dieu lui avoit revelé les secrets de sa Providence; car outre les sommes d'argent qu'on distribuoit par ses ordres dans tout son Diocèse, il fit acheter quarante mille mesures de blé; vingt-mille pour la ville de Toledé, dix-mille pour la ville d'Alcala de Henarés, cinq-mille pour Tordelaguna, lieu de sa naissance, & cinq-mille pour Cisneros, où étoient les restes de sa famille. Il fit bâtir en tous ces en-

*Alvar.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
l. 5.*

droits-là des greniers à ses dépens, où il mit comme en dépôt ces provisions abondantes, qui suppléerent au défaut des récoltes & sauvèrent la vie à une infinité de misérables. Il donnoit tous les jours à manger à trente pauvres qu'il servoit souvent de ses propres mains, respectant en eux la personne de Jesus-Christ.

Fernandez de Pulgar. vid. del Card. Xim.

art. 424.

L'ordre qu'avoient ses Aumôniers d'employer la moitié de son revenu au soulagement des misères publiques & particulieres, s'exécutoit ponctuellement, & pour en être plus assuré, outre le compte exact qu'il s'en faisoit rendre, il assistoit de tems en tems à la distribution de ses aumônes. Des personnes pieuses & fidelles dont il se servoit dans les différens ministeres de sa charité, luy presentoient à la fin de chaque mois un état des familles honteuses, des infirmes necessiteux, des Filles qui ne pouvoient à cause de leur pauvreté, ou s'établir dans le monde, ou se consacrer à Dieu dans la Religion; il destinoit les

fonds convenables à ces bonnes œuvres, & il n'y avoit point de misérables qui ne ressentissent les effets de sa miséricorde. Il fonda quatre Hôpitaux, deux à Alcalá, l'un pour les pauvres Ecoliers, l'autre pour les pauvres femmes malades, le troisième à Tordelaguna, & le quatrième à Oran, où la seule gloire qu'il rechercha après sa conquête, fut de porter comme en triomphe

*Eug. de
Roblés
vid. del
Card.
Xim.
c. 16.*

la Sainte Eucharistie aux pauvres malades; le Comte de Santestevan & d'Altamire, le Marquis de Comarés, le Gouverneur de Caçorla, Pierre Navarre, & tous les Officiers de l'armée l'accompagnant avec des flambeaux.

Les présens qu'il fit à tous les Ordres Religieux, les secours qu'il envoya aux Cordeliers du Saint Sepulchre, soit pour leur subsistance, soit pour celle des Pelerins qui visitoient la Terre Sainte, & les sommes considérables qu'il donna pour racheter les Esclaves Chrétiens que les Maures retenoient en Afrique, portèrent la gloire de son nom,

& les marques de sa charité dans toutes les parties du monde. Il fonda huit Monastères de Religieux ou de Religieuses en divers endroits : celui des Filles du Tiers-Ordre de saint François, qu'il établit dans Alcalá sous le titre de saint Jean de la Penitence, fut un des plus magnifiques ; car il y joignit une Maison où l'on élevoit avec beaucoup de soin de jeunes Demoiselles, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de choisir un état de vie : après quoy si elles étoient appellées à la Religion, on les recevoit gratuitement ; si elles se destinoient au Mariage, on leur fournissoit de quoy s'établir honnêtement dans le monde, comme nous avons déjà dit.

*Voyez
la page
226. du
premier
tome de
cette hi-
stoire.*

Ses Parens ne profiterent pas du bien des Pauvres ; il se contenta de les tenir dans la décence de leur état, sans vouloir leur aquerir des Dignitez, sans se mettre en peine de les agrandir sous pretexte de remettre en gloire une Noblesse décheuë, ne voulant point servir au faste & à l'orgueil de ceux qui

1408. étoient entrez dans son alliance. Quoy-que le Pape Jules II. luy eût expedié un Bref , par lequel il luy donnoit pouvoir de laisser son bien à ses Colléges , ou aux personnes qu'il voudroit , soit par donation entre-vifs , soit par Testament , il ne se servit pas de ce pouvoir , & dans sa dernière disposition il consulta sa conscience plutôt que la chair & le sang.

Ce ne fut point son Neveu qu'il institua son heritier ; mais l'Université d'Alcala. Il avoit fondé douze Eglises magnifiques , sans laisser à aucun de ses parens ni Patronat , ni Chapelle , ni droit de sepulture particulière. Dans le tems de sa Régence , il donna le titre de Comte à quelques Gentils-hommes ; il ne le donna pas à son Neveu. Il demanda aux Rois Catholiques des graces pour plusieurs personnes étrangères , dont le seul mérite lui étoit connu : il n'employa jamais son credit pour ses Parens. En cela c'eût été chercher sa satisfaction & sa gloire ; dans le reste il procuroit

la recompense au merite. Aussi tenant le saint Sacrement en ses mains, dans le tems qu'il recevoit le Viatique, à la veüe des Juge- mens de Dieu, après une exacte recherche de ses actions dans sa conscience : *Pour le compte que je vas rendre à Dieu, dit-il, au sujet des biens Ecclesiastiques, je proteste que je n'en ay pas detourné un écu, ni pour moy, ni pour mes Parens.*

Alvar.

Gomez

de reb.

gest.

Xim.

l. 7.

Son affection pour tout ce qui regardoit le culte divin luy fit entreprendre d'agrandir son Eglise Cathedrale, de faire bâtir un Cloître tout au tour, où les Prébendiers pussent demeurer en recueillement & en retraite; d'orner la Sale du Chapitre des portraits de tous les Archevêques de Toledé; d'enrichir la Bibliothèque d'un grand nombre de Volumes curieux, de faire travailler à des Tapisseries d'or & de soye, à une argenterie plus précieuse par son ouvrage que par sa matière, & à des Ornemens d'un ouvrage exquis, & d'une grande richesse, dont il fit present à son

*Fernan-
des de
Pulgar
vid. del
Card.
Xim.
art. 56.*

Eglise. On rapporte que toutes ces
depenses allèrent à près de cent cin-
quante mille ducats. Pour satisfaire
à la devotion qu'il avoit à la Sainte
Vierge, il luy fit bâtir une Chapelle
dans son Palais Archiepiscopal sous
le titre de l'Immaculée Conception
ce qui ne s'étoit point encore prati-
qué en Espagne. Il établit douze
Chanoines & une Dignité dans la
Chapelle des Mozarabes, pour faire
revivre les Offices de ce nom, qui
étoient presque abolis : & il em-
ploya cinquante-mille écus à faire
imprimer les Missels & les Breviai-
res Mozarabes, pour conserver le
credit de la Tradition & des an-
ciennes Ceremonies d'Espagne. S'é-
tant aperçû que les Livres de Chant
commençoient à être usez dans les
Parroisses, il craignit que ce ne fût
une occasion de negliger le service,
ou de chanter les loüanges de Dieu
moins décemment, il commanda
qu'on fit à ses dépens une édition
de ces sortes de Livres, dont il en-
voya des exemplaires dans toutes
les Eglises de son Diocèse, comme

*Voyez
la page
183. du
premier
tome de
cette hi-
stoire.*

DU CARD. XIMENE'S. LIV. VI. 305
nous avons rapporté dans le corps
de cette Histoire, où nous avons
expliqué les soins qu'il prit, & les
dépenses qu'il fit pour l'Edition de
la Bible.

L'érection de l'Université d'Alcala fut un de ses plus grands Ouvrages. Il en jeta les fondemens au commencement du quinzième siècle, & la vit huit ans après en sa perfection. Son dessein fut d'inspirer à tous les esprits, le desir de connoître Dieu & la Religion de Jesus-Christ, de conduire les hommes à la pieté par la science, de faire honorer nos Mystères par l'autorité des Lettres Sacrées, & de former des Prêtres & des Docteurs capables de soutenir la doctrine de l'Eglise, ou de s'opposer au progrès & à la naissance des Hérésies. Il commença par la Fondation du grand Collège qu'il consacra à saint Ildefonse, Patron de la ville de Toledé. Ce fut là qu'il établit le Recteur, à qui les Souverains Pontifes & les Rois accordèrent des privilèges singuliers, entr'autres ce-

*Eugen.
de Ro-
blés
vid. del
Card.
Xim.
s. 16.*

luy de connoître des Causes Criminelles des Graduez. Cet Office fut d'abord si confideré, que le Roy Catholique & l'Archevêque allant un jour à un Acte public, ils voulurent que le Recteur marchât au milieu d'eux: Prerogative que cette Université a toujourns conservée depuis.

Dans l'enceinte de ce Collège, il en fonda un autre sous le nom des Apôtres saint Pierre & saint Paul, pour douze Religieux de saint François & les études de Theologie s'y font avec tant de succès, qu'il en est sorti de grands Predicateurs, de sçavants Prelats, & cinq ou six Generaux de l'Ordre. Il fonda encore huit Colléges, où l'on enseignoit les Sciences, les Lettres Humaines, & les Langues. On le vit plusieurs fois la règle à la main, visitant ses bâtimens, prenant luy-même les proportions & les mesures, & animant les Ouvriers par sa presence & par ses bienfaits. Aussi on l'accusoit d'aimer trop à faire bâtir, & quelques-uns disoient:

Que l'Eglise de Toledé n'avoit jamais eue Alv.
d'Archevêque de plus grande édification Gomez.
en toute maniere que le Cardinal Xime- de reb.
nés. Il donna quarante-fix Chaires gest.
de Professeurs, & laissa à cette Uni- Ximenz.
versité quatorze-mille ducats de re- lib. 4.
venu. Le Roy Ferdinand admira
la grandeur de cette entreprise ; &
le Cardinal de Granvelle touché des
actions éclatantes de ce Cardinal,
ayant veu depuis tant d'édifices
publics, monumens éternels de sa
pieté & de sa magnificence, avoit
accoutumé de dire : Que le tems a
souvent caché sous les voiles de l'oubli,
l'origine des grands Hommes ; Que celui-
cy étoit sans doute issu de Sang-royal, ou
que du-moins il avoit un cœur de Roy
dans la personne d'un particulier.

L'inclination qu'il avoit pour les
 sciences le porta à les faire fleurir
 en Espagne. Mais l'austerité de son
 esprit ne luy permit pas de cultiver
 les belles Lettres. Pierre Martyr Petr.
 assure qu'il étoit également renom- Martyr
 mé pour sa vertu & pour sa doctri- Epist.
 ne ; & qu'il avoit uni en luy le 108.
 sçavoir de saint Augustin, l'absti- lib. 5.
Epist.
160. l. 8.

nence de saint Jérôme, & le zèle de saint Ambroise. Il témoigne pourtant ailleurs qu'il avoit peu de goût pour la politesse du discours, & point d'usage des Lettres humaines. Les Auteurs de la Bibliothèque d'Espagne le nomment par honneur le Pere & le Protecteur des Sçavans : & quoy que ses importantes & continuelles occupations luy ayent ôté le tems d'écrire, ils l'ont mis à la tête de leurs principaux Ecrivains. Il avoit pourtant composé quelques Livres, sçavoir divers Traitez sur des matières Théologiques, *de la nature Angelique, des Pechez, &c.* dont l'original écrit de sa main, se conserve encore dans le Monastère de Nôtre-Dame de la Salceda, dont il fut Gardien : l'histoire du Roy Wamba, qui fit bâtir les murailles de la ville de Toledé, & qui rétablit l'usage des Conciles Provinciaux en Espagne : & des Notes sur divers endroits de l'Ecriture Sainte, dont l'impression se garde encore dans les Archives d'Alcala, & qui ont été depuis con-

*Nicol.
Anton.
Bibliot.
Hisp.*

*Mariã.
Hisp.
lib. 6.*

fonduës avec celles de Nicolas de Lyra. Personne ne donna plus de courage & d'occupation que luy à l'Imprimerie encore naiffante ; car outre les presens qu'il fit à ceux qui excelloient en cet art , il fit imprimer à ses dépens plusieurs écrits de pieté & de doctrine ; sur-tout les œuvres de Dom Alonse de Madrigal , Evêque d'Avila , surnommé Tostat , dont toute l'Eglise a été instruite & édifiée.

*Ferd. de
Pulg.
vid. del
Card.
Ximen.
art. 60.*

La prudence du Cardinal Ximenes fut reconnuë par tout le monde. Les Peuples d'Espagne ne furent jamais plus tranquiles , & ne s'estimèrent jamais plus heureux , que dans les tems qu'il les gouverna. Les Rois Catholiques n'entreprirent rien sans sa participation & sans ses conseils. Sa reputation fut si grande , que ne pouvant à cause de la Regence de Castille , dont il étoit chargé , se trouver au Concile de Latran, Leon X. & les Evêques qui auroient désiré sur toutes choses qu'il eût assisté à cette Assemblée , le consultèrent plusieurs fois

dans les affaires les plus difficiles. Il eût une conduite régulière dans tous les états de sa vie : quand il fut élevé aux ministères Ecclesiastiques à Siguença , ses mœurs firent honneur à sa profession. Lors qu'il entra dans l'Ordre de saint François , quoy qu'il se distinguât des autres Religieux par ses austeritez, il ne se préfera jamais à eux , & ne s'attira ni leurs corrections , ni leur jalousie. Estant Confesseur de la Reine , il sceut aller à la Cour, sans perdre l'esprit de recuëillement & de retraite , & reprendre les observances de sa Regle , après avoir assisté au Conseil des Rois.

Depuis qu'il fut dans les Dignitez & dans les Charges , on reconnut en luy cette prudence superieure dans la varieté des affaires. Valdés Archevêque de Seville parlant de luy en general : *Le Cardinal monsieur dit-il , étoit homme sage , discret , avisé , de grand esprit & de grand courage en toutes choses. Il ne se pressoit point dans ce qu'il avoit à resoudre. Il deliberoit , & dans les affaires mêmes*

*Franc.
Valdés
apud
Ferd. de
Pulg. §.
6. art.*

qu'il souhaittoit le plus , il repassoit dans son esprit tout ce qui pouvoit ou servir ou nuire. Nulle passion ne luy fit jamais precipiter son dessein , & jamais homme ne sceut mieux trouver ce point de maturité , & ce moment d'execution qui fait reüssir les entreprises. Le Docteur Jean de ^{Juan de Vergara} Vergara nous fait aussi le caractere de sa prudence en ces termes : Il avoit une gravité vénérable ; peu de paroles , mais vives & mesurées , qui faisoient remarquer & sentir ce qu'il disoit : en deux mots ils faisoit mieux connoître une affaire , que d'autres avec de longs raisonnemens. Cette gravité regardoit plus les personnes de qualité que les autres ; aussi les Grands du Royaume le traitoient avec beaucoup de respect. Il expédioit fort succinctement ceux qui avoient à-faire à luy : chaque terme portoit sa raison & sa décision : Ennemi des visites inutiles ; si quelqu'un qui ne fût pas de grande considération , s'amusoit à des discours vagues , ou à des complimens , il avoit un livre toujours ouvert , vers lequel il se tournoit : c'étoit ainsi qu'il congédioit ses importuns.

Cette prudence parût dans l'œ-

Fern. de Pulg. parag. 5. art. 14. ch. 15. conomie de sa Maison : On eût dit que c'étoit un Monastère réformé. Au commencement il n'avoit voulu que des Religieux pour Domestiques. Depuis le Bref d'Alexandre VI. qui luy ordonnoit de vivre avec la Grandeur qui convenoit à un Archevêque de Toledé , il prit des Pages qu'il faisoit étudier, & dresser à toutes sortes d'exercices, & qu'il instruisoit quelquefois luy-même des Mystères de la Religion & des règles de la pieté Chrétienne. Le Cardinal D. François Quiñónés avoit été son Page, & s'en faisoit honneur dans son élévation. Les plus grands Seigneurs envoyoit leurs enfans à sa maison, & ne croyoient pas leur pouvoir donner une meilleure éducation. Il eut plusieurs Domestiques de réputation, & il les traitoit avec beaucoup d'honnêteté. S'ils étoient Prêtres, il leur faisoit donner des sièges, & vivoit avec eux dans une noble & douce familiarité ; enforte qu'il les regardoit presque comme ses amis & se compagnons, & qu'eux

qu'eux n'oubloient pas qu'il étoit leur Maître. Ils étoient tous bien vêtus , bien nourris , bien payez , & récompensez selon leur mérite. Ce n'étoit pas un titre pour avoir des graces ou des Bénéfices de luy , que d'être de sa Maison. Un étranger étoit préféré , s'il étoit plus vertueux ; mais aussi il ne cherchoit point par ostentation ou par singularité des Sujets au-dehors , quand il en trouvoit chez luy de plus dignes de ses bienfaits. Cette équité leur ôtoit toute occasion de murmure , vice ordinaire à ceux qui servent les Grands. Ses Domestiques ne furent pas ses ennemis , & la plûpart ont écrit sa vie avec des éloges , qu'ils tiroient plus de la vérité , que de leur reconnoissance.

Le Docteur Jean de Vergara , qui servit deux Archevêques après luy , avoit accoûtumé de dire , que s'il pouvoit ressusciter un de ses trois Maîtres , ce seroit le Cardinal Ximenes. Beaucoup de grands-Hommes qui ont fleuri en Espagne , avoient été de sa Maison : D. Fer-

mand de Valdés Archevêque de Seville, & Inquisiteur Général, François Rüys Evêque d'Avila, D. François de Mendoza Evêque d'Oviédo, & puis de Valencia, Diégo de Villalva Prédicateur du Roy, & depuis Evêque d'Almería, & plusieurs autres connus dans l'Histoire.

Alv. Gomez de reb. gest. Xim. lib. 7. Lorsque quelqu'un vouloit sortir de son service, aussi-tôt, sans s'informer des raisons qu'il pouvoit avoir, il ordonnoit qu'il fût payé, luy donnoit son congé, & ne le recevoit plus après cela dans sa Maison. La discipline qu'il établit dans son Diocèse par ses assistances charitables, & par son exacte, mais discrete sévérité; les Ordonnances synodales qu'il publia, où la piété & le bon sens regnent également; les Loix qu'il fit pour le règlement de ses Colléges, & pour l'éducation de la Jeunesse, sont des exemples d'une prudence consommée.

Fernandés de Pulgar vid. del Card. Ximen. §. 5. art. 18. & 19. Plusieurs avoient crû qu'il laisseroit aux Religieux de son Ordre la direction & la conduite de son Université, les Chaires de Docteurs,

& l'administration des revenus, pour leur donner plus d'autorité & plus de moyen de s'avancer dans les Dignitez & dans les emplois de l'Eglise, par leurs études : mais il jugea que ces fortes d'occupations ne serviroient qu'à les troubler dans l'observance de la Règle ; & qu'il falloit les conduire à la science, sans les détourner de l'amour de leur Institut. On voulut luy représenter qu'il ne convenoit pas de nommer un Archevêque de Toledé pour Protecteur de son Université ; parce que c'étoit la coûtume des Successeurs de détruire les Ouvrages de ceux qui les ont précédés, & d'élever leur propre gloire sur celle d'autrui. Mais il répondit sagement : *Cét Ouvrage est utile ; il est fondé sur les revenus de l'Archevêché, Dieu en sera le principal Protecteur, puisque je l'ay fait pour sa gloire.*

Comme il donnoit conseil avec sagesse, il le recevoit avec docilité. Il ne fit rien d'important, sans consulter le Chapitre de Toledé ; il communiquoit ses desseins, il or-

donnoit des Prières, pour deman-
 der à Dieu un heureux succès ;
 après-quoy il exécutoit ses résolu-
 tions sans retardement : enforte que
 son courage ne luy faisoit rien en-
 treprendre de téméraire, & que sa
 prudence ne l'empêchoit pas de
 poursuivre une entreprise, quelque
 difficile qu'elle fût. S'il s'est élevé
 quelquefois au-dessus des regles de
 la Politique ordinaire, comme dans
 la Conversion des Maures, dans
 l'entreprise d'Oran, & dans quel-
 ques autres rencontres, il faut at-
 tribuer ces hardiesses aux inspira-
 tions du Ciel, ou à la supériorité
 de son génie, & aux ressources qu'il
 sentoit en luy-même, pour réussir
 dans ce qu'il entreprenoit : Aussi
 rien n'échappoit à sa connoissance.
 Il défendit à Lopés Ayala son Agent
 auprès de Ferdinand, de rechercher
 trop curieusement les choses que le
 Roy ne voudroit pas luy commu-
 niquer, disant : *Qu'il falloit révé-
 rer les secrets des Rois, & recevoir l'honneur
 de leur confiance, sans vouloir deviner ce
 qu'ils ont envie de nous cacher. Cepen-*

Alvar.

Gomez

de reb.

gest.

Xim.

lib. 7.

dant il pénétoit par la force de son esprit les affaires les plus secretes, enforte qu'il n'a presque jamais été surpris, ni trompé dans ses jugemens.

De-là venoit l'efficace de ses paroles. Il n'y avoit personne qui ne se rendît à ses raisons. Les passions étoient appaisées par je ne sçay-quelle autorité que luy donnoit sa réputation & sa sagesse. Après la mort de Philippe I. il remit l'esprit de la plûpart des Seigneurs, que l'amour de la liberté, ou la jalousie du Gouvernement avoient divisez, & dans les differens qu'il eut avec les Grands, il ne manqua pas de les réduire à ses volontez par ses raisons, lors-qu'ils voulurent l'écouter. Il mit toûjours le droit de son côté, & ne voulut être le plus puissant, qu'après avoir été le plus sage.

La Justice fut aussi-bien que la prudence la regle de ses actions. Le soin qu'il prit de mettre de bons Juges dans les Tribunaux de son Diocèse; le changement que durant

le tems de sa Régence , il fit dans le Conseil , lors-qu'il y remarqua de la passion ou de l'intérêt ; le courage qu'il eût de rompre l'iniquité , & de soutenir la cause des foibles contre les puissans , font assez connoître les principes d'équité que Dieu avoit gravez dans son Ame. Aussi étant sur le point de mourir , après avoir fouillé dans les replis les plus secrets de sa conscience , levant les yeux au Ciel ,

Fern. de Pulg. 5. 6. art. 6. & donnant gloire à Dieu : *Je ne sçache pas, disoit-il, qu'il me soit arrivé dans le tems de mes Administrations, d'avoir fait tort ou injustice à qui que ce soit, & je croy même n'avoir perdu aucune occasion de faire du bien à ceux qui ont eu besoin de mon secours. La vérité tira de sa bouche ce témoignage de son innocence, en un tems, où il ne tenoit plus au monde que par les restes d'une sainte vie, & par la bonne odeur qu'il y laissoit de ses vertus & de ses exemples. Le Saint homme Job avoit dit avant luy*
Job cap. 29. avec la même confiance : *Je me suis revêtu de la justice, & mon jugement*

*m'a servi de vêtement & de diadème :
 Jay été l'œil de l'aveugle , le pié du
 boiteux : J'étois le Père des pauvres :
 J'examinois avec exactitude la cause que
 je n'entendois pas : Je brisois les dents de
 l'injuste , & je luy arrachois sa proye.*
 Le Cardinal Ximenés en avoit usé
 ainsi : un esprit de droiture &
 d'ordre accompagnoit sa charité.
 S'il fit du bien à ses Domestiques ,
 ce fut à titre de mérite plutôt que
 de service : S'il avança quelques-
 uns de ses parens , l'estime y eût
 autant de part que l'affection : S'il
 favorisa ses amis , il consulta la
 justice en leur faisant grace. Toute
 sollicitation étoit interdite chez luy.
 Les Charges , les Gouvernemens
 & les Bénéfices à sa nomination se
 donnoient par choix , & avec con-
 noissance : ceux qui en étoient di-
 gnes pouvoient tout attendre de
 son jugement : ceux qui ne l'étoient
 pas n'osoient rien espérer de sa pré-
 vention , ou de la faveur. Dès les
 premiers jours de son Episcopat , il
 eut la fermeté de ne point deferer
 à la recommandation de la Reine

pour Pedro Hurtado de Mendoza, & cela fit aisément comprendre qu'il ne falloit employer ni crédit, ni persuasion pour obtenir des bienfaits de luy. C'est pourquoy personne n'eût le courage de le solliciter depuis ce tems-là.

Comme c'étoit par religion & par conscience qu'il observoit la justice, c'étoit aussi par zele pour le bien public qu'il punissoit ceux qui l'avoient violée. Il réduisit tous les Grands d'Espagne à se soumettre malgré eux aux Loix de l'Etat, & ne laissa aucune de leurs revoltes impunie. Cette sévérité pourtant ne fut jamais mêlée de passion ou de caprice. Il essaya de les gagner par ses remonstrances, avant que de les arrêter par son autorité; & dans tout ce qu'il entreprit contre eux, ou qu'ils entreprirent contre luy, il fut leur Maître sans être leur ennemi, & leur pardonna par bonté quand il les eut domtez & remis par force à l'obéissance. Aussi dans tout le tems qu'il gouverna la Castille, il épargna le sang de la No-

blesse ; & quoy-que plusieurs Seigneurs eussent mérité la mort par leurs rebellions , il se contenta de les avoir soumis & abbaïsez. Il écrivit même quelquefois au Roy Charles en Flandres : *Qu'il devoit* Alv. Gomez. de reb. gest. Ximen. lib. 7.
regarder les crimes des Grands , lorsqu'ils en témoignoient du repentir , comme des occasions d'exercer sa clémence :
Qu'il valoit mieux les corriger que de les punir : Que ceux qui pouvoient troubler l'Etat étoient capables de le servir ; & que comme l'orgueil étoit la principale de leurs fautes , il suffisoit que l'humiliation en fût aussi le châtiment.

Lors-qu'il donna des Charges , ou des Emplois à ses Parens , il leur recommanda sur toutes choses le desintéressement & la modestie , & il leur pardonna moins qu'aux autres , quand il leur arriva d'être injustes ou violens. Sanchés de Villaroël de Cisneros qu'il avoit fait Fern. de Pulg. vid. del Card. Ximen. § 6. art. 43.
 Gouverneur de Talavera , fut accusé presque en même tems de plusieurs sortes de concussions. Le Cardinal envoya aussi-tôt un Commissaire pour informer , & pour écou-

ter les plaintes du Peuple. Dés-qu'il apprit que ces accusations étoient véritables, il le déposséda sans miséricorde, & l'obligea de restituer ce qu'il avoit pris. D. Pédro Vélez son Cousin, ayant eû une querelle à Tordelaguna, & Ximenés ayant jugé qu'il avoit tort, il le fit prendre & luy fit expier son emportement par une longue prison : & comme on le prioit de luy faire grace, en considération de la parentée, il répondit : *C'est mon Parent, il faut le châtier plus sévèrement.*

Il ne fut pas moins exact à servir ceux qui l'avoient obligé, qu'à punir ceux qui avoient troublé l'Etat ou tyrannisé les Peuples. Il n'y eût point de cœur plus reconnoissant que le sien ; & comme il ne refusa jamais de faire les plaisirs qu'il pût, il ne laissa jamais sans récompense les plaisirs qu'on luy avoit faits. Nous avons dit dans le I. Livre de cette Histoire, qu'ayant été volé à Aix en Provence, lorsqu'il alloit à Rome, un Bachelier de ses amis nommé Brunet, l'assista

DU CARD. XIMENÉ'S. LIV. VI. 323
de son argent , & luy donna de-
quoy achever son voyage. Xime-
nés étant depuis Archevêque de
Toledo , l'envoya prier de le venir
voir , & le reçût avec tous les té-
moignages possibles d'amitié & de
reconnoissance. Il publioit par tout
l'obligation qu'il luy avoit , & l'en-
trenoit familièrement en particu-
lier , faveur qu'il n'accordoit qu'à
peu de personnes. Après plusieurs
caresses il voulut le retenir dans sa
maison , & luy offrit d'assez grands
établissmens ; mais ce bon-homme
luy répondit, comme autrefois Ber-
zellai à David : *M'appartient-il, Mon-*
seigneur , de passer le peu de tems qui
me reste à vivre , dans une grande Mai-
son comme la vôtre ? Pourquoi vôtre Ser-
viteur vous seroit-il à-charge ? je n'ay
pas besoin de ce changement : Permettez-
moi de retourner dans mon petit Béné-
fice , & de mourir en repos dans mon
païs & dans mon Eglise. La modéra-
tion de l'un fût aussi admirable que
la reconnoissance de l'autre. Brunet
remercia le Cardinal, & le Cardinal
luy fit de grands presens avant son
départ.

Lib. 27
Reg. 6.
19.

Dans le tems qu'il étoit Grand-Chapellain de Sigüença , il se plai-
 soit fort à entendre un Chanoine
 de son Eglise qui chantoit le Plein-
 Chant avec beaucoup de justesse &
 d'agrément. C'étoit un Ecclésiasti-
 que d'une honnête Famille de Gua-
 dalajara , qui avoit de la piété , &
 qui ne manquoit pas même d'éru-
 dition. Ximenés vivoit avec luy
 dans une assez étroite amitié ; &
 comme il avoit une voix foible &
 discordante , il employoit souvent
 son amy à faire l'Office pour luy ,
 ou à chanter avec luy quand il y
 étoit obligé. Un jour qu'ils chan-
 toient une Antienne dans le Chœur,
 le Chanoine entonna un *Alleluia*
 d'une voix si pleine & si agréable ,
 que Ximenés luy dit en sortant de
 l'Eglise : *Les Anges ne chantent pas*
mieux que vous avez fait ; priez Dieu
que je sois Archevêque de Tolède , vous
conduirez le Chœur de ma Cathédrale.
 Lors qu'il fut parvenu à cette Di-
 gnité , & que la place qu'il luy
 avoit destinée en riant , fut venue
 à vaquer effectivement dans son

*Fern. de
 Pulg. le
 nommé
 Jean
 Lopés
 de Mé-
 dina,
 Alvaré
 Gom-
 mez,
 Alfonse
 lannéz.*

Chapitre, il la luy donna & luy écrivit : *A nôtre Amy le Chantre de Gnadalajara, maintenant Précenteur de la sainte Eglise de Toledé.*

*Fern. de
Pulg. §.
6. art.
42.*

Il fit du bien à son Cousin D. Jüan Ximenés de Cisneros, à-cause des secours que luy avoit donné son Pere, dans le tems qu'il étudioit à Salamanque, & crût qu'il devoit rendre à cette Maison, qui s'étoit peut-être un peu incommodée pour luy, des services plus grands qu'il n'en avoit reçûs. Le Duc de Najare ayant chassé indignement Quiomara de Castro sa femme hors de sa Maison ; Ximenés, pour qui elle avoit toujours eu beaucoup de vénération, la reçût dans Toledé, & la fit traiter avec toute la magnificence que méritoient son rang & sa piété, jusqu'à-ce qu'il l'eût reconciliée avec son Mary, & qu'il l'eût remise dans sa maison. En reconnoissance de ce bien-fait, elle luy envoyoit tous les ans sa provision de linge d'Eglise & de table, & un present de confitures & autres petites dou-

*Alv.
Gomez
l.b. 7.*

ceurs , qu'il recevoit avec peine, & que la seule considération de la vertu de cette Dame l'empêchoit de refuser.

La fermeté & le courage qu'il fit paroître dans les difficultez qu'il rencontra , dans les guerres qu'il entreprit , dans les differens qu'il eût avec les Grands , avec le Roy même , furent des marques de sa droiture & de sa justice , comme on peut voir dans tout le cours de son Histoire. Il fit valoir les droits de son Eglise autant qu'aucun de ses Prédécesseurs , faisant porter sa Croix devant luy dans ses voyages, par toutes les Villes d'Espagne en qualité de Primat. Quoy-que plusieurs Prélats s'y opposassent , il les ramena par sa prudence , & se maintint si-bien dans sa prétention, que les Peuples de tous les Diocéses alloient au-devant de luy , pour recevoir sa bénédiction , & le révéroient comme l'Evêque Universel de tout le Royaume.

Lors-qu'il rendoit visite aux Rois Catholiques , on portoit sa

Croix jusqu'à la Sale du Palais, comme un gage de ses bonnes intentions, & des bons conseils qu'il alloit donner. Il reçût les Appellations de l'Archevêque de Compotelle, & les soutint contre Alphonse Fonséca Archevêque de ce lieu-là avec vigueur, sans perdre pourtant la charité, ni la retenue qui convenoit à son caractère. La Ville de Baça ayant été conquise par les Rois Ferdinand & Isabelle, & mise sous la juridiction de l'Evêque de Guadix, par la tolérance du Cardinal Gonçalés de Mendoza, quoiqu'anciennement elle eût été du Diocèse de Toledé; Ximenés rechercha les Titres, & s'éclaircit de son droit: après-quoy il demanda des Commissaires au Pape, & par ses soins & son application à cette affaire, malgré les oppositions & les chicanes de l'Evêque de Guadix, il se remit en possession de cette Ville.

*Alv.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
lib. 5.*

Il défendit l'autorité du S. Siège & les immunités Ecclésiastiques avec beaucoup de zèle & d'efficace,

mais avec tant de modération, que ni le Roy ni ses Ministres, quelque intérêt qu'ils y eussent, n'en furent point offensez. Le Pape Alexandre V. I. le commit pour mettre en possession du Prieuré de S. Jean de Catalogne Pierre Louïs de Borgia son Neveu, quoy-que le Roy Ferdinand crût avoir droit d'y presenter. Il s'aquitta de sa Commission, & satisfit sa Sainteté, sans que le Roy se plaignît qu'il eût entrepris sur ses droits. Lorsque Jules I. I. & Leon X. voulurent maintenir leur juridiction, ils se servirent toujours de luy, par la confiance qu'ils avoient en sa probité; comme il parut par plus de vingt-cinq Bulles Apostoliques qu'ils luy adressèrent en diverses rencontres.

Le respect qu'il avoit pour les Souverains Pontifes ne l'empêcha pas de leur représenter avec liberté ce qu'il y avoit d'irrégulier dans leur conduite. Il écrivit à Jules I. I. qu'il étoit prêt à l'assister de tout son crédit, & de tous ses biens; mais qu'il falloit qu'il renonçât aux

*Fern. de
Pulg.
vid. del
Card.
Xim.
§. 6. art.
11. et
13.*

partialitez , & aux passions qui ne convenoient ni au bien de la Chrétienté , ni au rang qu'il tenoit dans l'Eglise. Le Pape Leon X. sous prétexte que Sélim Empereur des Turcs , après avoir défait le Soldan d'Egypte , menaçoit de venir porter ses Armes victorieuses en Italie , avoit ordonné de lever sur le Clergé d'Espagne, des Décimes extraordinaires , pour la défense de l'Eglise & pour la garde de la Côte , où ces Infidèles pouvoient descendre.

On assembla là-dessus un Concile National à Madrid. On convint de remonter à sa Sainteté ; que cette exaction étoit nouvelle & inusitée ; que le sujet n'en paroissoit pas légitime , & que des Conciles Généraux avoient ordonné : *Qu'aucun Souverain Pontife ne fist de ces sortes de levées , que lors-qu'il sçauroit que quelque Puissance barbare auroit fait irruption dans les Provinces des Chrétiens.*

Le Cardinal approuva ces raisons, & dépêcha un Courrier à Rome , qui portoit ordre à son Agent en cette Cour-là , d'aller trouver le

*Petr.
Martyr
Epist.
596.
lib. 30.*

Pape, & de luy offrir de sa part non-seulement les Décimes de son Diocèse ; mais encore tous le biens dont il jouissoit , & les Trésors même de son Eglise , s'il en avoit besoin , pour la défense des Autels, & pour une guerre de Religion ; mais de luy marquer aussi que hors de ces pressantes nécessitez , il ne seroit jamais auteur de ces impositions nouvelles , & qu'il ne souffriroit pas que le Clergé d'Espagne devint tributaire d'un Prince Etranger. Il scût depuis que le Concile de Latran n'avoit ordonné ces Décimes qu'au-cas que les Ennemis du nom Chrétien entraissent dans l'Italie ; & que le Nonce du Pape , par un désir indiscret de faire plaisir à son Maître , avoit voulu luy procurer cet argent.

Dans des occasions délicates il soûtint sa Dignité avec courage & avec esprit. L'an 1498. la Reine D. Isabelle de Castille , & D. Manuel Roy de Portugal se firent reconnoître en Espagne , pour héritiers & successeurs légitimes des

DU CARD. XIMENE'S. LIV. VI. 331
Rois Catholiques. L'Archevêque
dit la Messe en présence des Pré-
lats , des Seigneurs & des Dépu-
tez des Villes , & fit ensuite la
Cérémonie de faire jurer D. Ma-
nuel & D. Isabelle , qu'ils main-
tiendroient les Loix & les Pri-
vilèges du Royaume. Après qu'il
eût reçu leur serment , prévoyant
qu'on luy contesteroit peut-être
l'honneur de le leur prêter le pre-
mier , il remit la Croix & le Livre
des Evangiles au Grand-Maitre de
l'Ordre de S. Jacques , & se retira
pour aller quitter ses Habits Ponti-
ficaux. Comme il donnoit à dîner
aux Rois ce jour-là , il les attendit
dans son Palais Archiepiscopal ; &
lors-qu'ils arrivèrent , il prit respec-
tueusement les mains du Roy de
Portugal , & les baisant : *Voilà Sei-
gneur* , luy dit-il , *comme les Archevê-
ques de Toledé font leur serment.* On
voulut aussi par respect luy baiser
les siennes. Il en usoit ainsi , pour
ne pas préjudicier aux droits qu'il
croyoit appartenir au Primat d'Es-
pagne , ou pour n'être pas obligé

de troubler par de vaines contestations , une si noble Cérémonie. Quatre ans après il tint la même conduite , lors-que Jeanne de Castille & l'Archiduc Philippe son Mary , furent reconnus par les Etats du Royaume , que Ferdinand & Isabelle avoient assemblez à Tolède. Il les reçût à la porte de l'Eglise , revêtu de ses Habits Pontificaux , & leur présenta la Croix à baiser : après-quoy il leur donna sa bénédiction ; & comme ils alloient faire leur Prière , il se retira , & ensuite il leur baïsa les mains à l'entrée de sa maison. Les Princes ne croyoient pas avoir besoin de témoignages extérieurs de sa fidélité & de son respect. Les Ministres n'osoient luy disputer les premiers honneurs. Les Rois mêmes luy laissoient étendre à son gré sa juridiction , & c'étoit une marque de la sagesse & de la vertu des uns & des autres de sçavoir ainsi honorer l'Eglise , luy en la soutenant avec dignité , & eux en déferant par respect à un si digne Prélat.

La même vertu qui luy fit soutenir ses droits avec courage , luy fit supporter les peines & les tribulations de la vie avec patience. Il souffrit six ans de prison , plutôt que de donner la démission de son Archiprêtré d'Ucêda, inflexible pour la justice , mais doux & paisible dans son malheur , ne relâchant point de ses droits , mais ne murmurant point contre l'Archevêque Carillo qui l'affligeoit si sévèrement & si longuement. Les traitemens indignes que luy fit le Roy Ferdinand devant & après son Expédition d'Afrique , le touchèrent sensiblement. On s'en prit à ses biens , à sa réputation , à sa Dignité ; mais il posséda son ame dans sa patience, & souffrit les injustices qu'on luy fit , sans se plaindre du Roy qui les luy faisoit.

Les deux dernières années de sa vie il eût de grandes traverses, qu'il supporta avec constance, par la seule considération du bien public. En ce tems-là D. Pedro Portocarréro étoit en Flandres assez avant dans

Alvar. Gomez
l. 7. de reb. gest. Xim.
Pulg. §. 7. art. 13.

les bonnes-graces du Roy & des Ministres. Il écrivoit que le Cardinal avoit dans cette Cour des envieux & des ennemis ; qu'il luy importoit d'avoir des avis fidèles & seûrs de ce qui se passoit à son desavantage ; qu'on luy envoyât seulement un chiffre pour le secret, & qu'il rendroit bon compte de tout. Le Cardinal luy fit répondre, qu'il luy étoit obligé de son amitié, & des offres qu'il luy faisoit ; qu'il trouvoit dans sa conscience dequoy se rassûrer contre tous les efforts de ses ennemis ; que n'ayant en veuë que Dieu dans les soins qu'il prenoit de l'Etat, il esperoit que Dieu les feroit réüssir selon ses desseins. Il se confioit plus en ses bonnes intentions qu'en toutes les finesse humaines ; & méprisant les périls dont il étoit menacé, il persévéroit dans sa fermeté & dans sa droiture.

Alvar. Gomez
l. 7. de reb. gest. Xim.
l. 7.

Une infinité de libelles couroient alors par toute l'Espagne contre la Cour de Flandres, & contre Ximenés luy-même. Les Flamans qui n'étoient pas accoûtumés à ces sortes de satyres piquantes & ingé-

nieufes en firent des plaintes, & le Cardinal eût ordre d'en rechercher les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureusement. Il fit faire par forme quelque visite chez les Libraires ; mais si légèrement, que personne n'en fût en peine. Il étoit d'avis de laisser aux inferieurs la liberté de vanger leur douleur par des paroles ou par des Ecrits qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & qui perdent leur agrément & leur malignité quand on les méprise. Alfonse Castille Gouverneur de Madrid, ayant surpris quelques-uns de ces Ouvrages injurieux contre le Cardinal Adrien, & contre Lachaux Ambassadeurs de Charles, il les leur fit voir, & ils en eurent un très-sensible déplaisir : sur tout, Adrien en fut quelque tems inconsolable. On rapporte qu'étant depuis élevé à la Chaire de S. Pierre ; & ne pouvant souffrir les statuës de Pasquin & de Marforio, que les esprits plaisans & malins ont choisis pour les confidens & pour les auteurs de leurs médisances, il avoit

ordonné qu'on les jettât dans le Tibre : ce qui auroit été exécuté, si le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne ne luy eût dit fort sagement : *Que faites-vous , S. Père ? encore vaut-il-mieux pardonner à ces deux Personna- ges muets , que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, les grenouilles nous chanteront les raille- ries qu'ils nous faisoient lire en passant ; & ce que deux pierres ne diront plus, toutes les bouches vivantes le publieront.* Le Pape profita de cet avis , & fut dans la fuite moins délicat sur ce sujet.

Le Cardinal Ximenés étoit au- dessus de ces sortes de chagrins , & les dangers mêmes ne l'étonne- rent pas. En ce tems-là le Chance- lier Sauvage ayant été envoyé en Espagne pour partager le Gouver- nement avec Ximenés , ne pensa qu'à s'y enrichir. Les Charges qui étoient les récompenses de la vertu, furent en proye à son avarice. Chié- vres & les autres Courtisans avoient aussi leurs intrigues , & vendoient chèrement leur protection & leurs Offices.

Offices. Le Cardinal s'en plaignit au Rôy, & luy remontra, Que ses Ministres par leurs concussions, alloient tarir la source de ses Finances; Qu'il répondroit à Dieu de leurs injustices; Que toute la Castille étoit en rumeur; Qu'on n'entendrait que plaintes, & qu'on ne verroit bien-tôt que confusion & que désordre, si l'on n'y remédioit promptement. Cette généreuse liberté luy attira la haine des Flamans & de quelques Espagnols, qui par avarice ou par ambition étoient liez avec eux. Il luy vint des avis de toutes parts qu'on en vouloit à sa vie. On fut obligé de pourvoir à sa seûreté; on redoubla sa garde; on fit l'essay de ce qu'il mangeoit, de ce qu'il buvoit, & de l'eau même dont on arrosoit sa chambre. Avec toutes ces précautions, il ne pût éviter le poison lent, dont on assêûre qu'il fût enfin consumé. Ses gens étoient plus étonnez que luy; & lors même qu'il se sentit frappé, & que le P. Jean Marquina, & les Gardiens

d'Alcala & de Talavera, qu'il avoit mandez pour conférer avec eux, luy vinrent annoncer qu'on luy avoit donné la mort dans une truite empoisonnée, il ne s'effraya point, & leur répondit avec beaucoup de

Fern. de Pulg. parag. 1. art. 14. douceur : *Je ne croy pas avoir desobligné ceux qui désirent ainsi ma mort : Dieu soit béni ; Dieu leur pardonne le tort qu'ils font aux pauvres.*

Sa douceur & sa patience ne purent pas moins dans le pardon des injurés. Le Ministre Général des Cordeliers l'ayant offensé ; non-seulement il ne luy en fit aucun reproche, mais encore il le reçut chez luy avec toute sorte de civilité & de caresses, & le remit bien dans l'esprit de la Reine, auprès de laquelle il avoit tâché de le décrier. Pendant qu'il s'occupoit à visiter les bâtimens de ses Colléges, il s'arrêta dans celuy de S. Ildéfonse ; & voyant qu'on portoit un grand Crucifix dans l'Eglise, il y entra pour le voir poser. L'ouvrier étant monté sur une échelle, laissa tomber un gros marteau, dont il se

servoit, sur la tête de l'Archevêque qui étoit au-dessous. Tous les assistans firent un grand cry, & le crurent mort. Je ne sçay quelle main invisible détourna le coup, qui ne fit qu'effleurer la peau : Ainsi légèrement blessé, sans s'émouvoir, & sans dire un seul mot, il se retira vers l'Autel, rendit grâces à Dieu qui venoit de le conserver, médita quelque tems sur la fragilité de la vie humaine, & revint aussi tranquille qu'auparavant.

Un Prêtre qui avoit une affaire criminelle devant luy, luy ayant dit plusieurs injures par folie ou par passion, il luy pardonna ses emportemens, & le jugea, pour son crime, plus doucement qu'il n'auroit fait. Le Pere Contréra prêchant un jour devant luy, l'apostropha indiscrettement sur une fourrure qu'il portoit, dont on luy avoit fait présent, & dont il se servoit à l'âge de près de 80. ans dans le fort de l'Hyver : il luy rappella le souvenir de sa Profession Religieuse, luy reprocha sa magnificence,

& peu s'en fallut qu'il ne le traitât d'hipocrite pour le passé, & de scandaleux pour le présent. Le Cardinal écouta cette réprimande avec beaucoup de patience. Quelques-uns ont écrit qu'après le Sermon, il fit entrer le Prédicateur dans la Sacristie, & que sans luy dire mot il luy montra un cilice qu'il portoit sous cette fourrure, contre laquelle il s'étoit si fort échauffé : correction muette, mais efficace. Les Historiens disent seulement qu'il l'invita à dîner, & qu'il loüa sa Prédication. D'autres ajoûtent qu'on remarqua que le Cordelier portoit du linge sous son Habit de Saint François, au lieu que le Cardinal portoit l'Habit de Saint François sous sa fourrure.

*Alv.
Gomez
de reb.
gest.
Xim.
lib. 7.*

Il souffrit avec beaucoup de modération la liberté d'un Prêtre qui luy demandoit un Juge particulier, pour une affaire qu'il avoit : il luy répondit honêtement : *J'ay mis de si bons Juges dans les Tribunaux dont vous relevez, que ni Guadalajara ni Madrid n'en fourniroient pas de meil-*

leurs. Ce Prêtre luy repliqua : *Le village de Tordelaguna a pû fournir un grand-Prélat à ce Royaume, & ces villes ne peuvent fournir un Juge pour une aussi petite cause que la mienne ?* Ximenes soupçonnant que cet homme étoit protégé par quelque Seigneur, luy demanda qui étoit son Patron ? A quoy il répondit : *Qu'il étoit son Patron luy-même, & qu'il n'en vouloit point d'autre.* Le Cardinal luy repliqua : *Vraiment vous n'en scauriez trouver un qui soit plus digne de vous.* Et se contentant de luy avoir dit cette parole, il luy donna un Commissaire, ainsi qu'il le souhaitoit.

Sa douceur fut grande envers un de ses Domestiques nommé Baracalde, Secrétaire du Conseil des Ordres Militaires. Quoy-qu'il eût fait des actions indignes contre son Maître, & qu'il fût soupçonné d'être complice du poison qu'on luy avoit donné ; il le retint dans sa maison, & luy accorda même diverses graces. Il n'eut pas la même complaisance pour Bernardin son Frère, parce-qu'étant plus uni avec lui par

les liens de la Religion & de la Nature, il étoit aussi plus coupable ; & qu'ayant été plusieurs fois châtié pour les mêmes fautes, il luy parût incorrigible. Il luy pardonna, il luy fit une pension raisonnable ; mais ni ses amis, ni les Rois mêmes ne pûrent jamais gagner sur luy qu'il le reçût de nouveau dans sa maison, parce-qu'il y avoit troublé l'ordre & la paix, & qu'il avoit voulu en éloigner la justice.

Dans tous les états de sa vie, il fit paroître un même cœur plein de générosité & de constance. Quelques-uns ont crû qu'à la fin de ses jours il fut capable d'une foiblesse, & qu'ayant reçu la Lettre du Roy, qui luy donnoit congé de se retirer des affaires, il en étoit mort de chagrin. Il ne seroit pas étonnant que l'âge & la maladie eussent affoibli son courage : mais la plûpart des Auteurs assêurent que cette Lettre ne luy fût pas renduë, qu'elle fût portée au Conseil toute cachetée, parce-qu'elle contenoit d'autres affaires que le Cardinal dans

l'extrémité où il se trouvoit, n'étoit pas en état de décider. Quoy-qu'il en soit, il avoit sollicité le Roy de venir gouverner ses Etats luy-même ; il sçavoit bien que les Flamans n'approuveroient pas ses conseils : & l'on prétend qu'il avoit résolu après avoir baisé les mains & donné les avis nécessaires à ce jeune Prince, de se retirer pour aller mourir tranquillement & saintement dans son Diocèse.

De cette grandeur d'ame naissoient la modération, la simplicité & la tempérance du Cardinal Ximénés. Sa table étoit frugale en tout tems, & l'on y évitoit également la superfluité & la délicatesse des viandes. Il ne se trouvoit point aux festins, & ne mangeoit presque jamais hors de chez luy : Dans quelques occasions il donnoit des repas magnifiques ; mais on luy servoit sa portion ordinaire, joignant, suivant le conseil de l'Apôtre, l'abstinence avec la science, traitant les conviez selon leur dignité, & se resserrant dans les bor-

I. Petr.

c: I.

nes de la nécessité pour sa Personne. Ainsi il observoit les règles de la bienséance pour les autres , sans se départir des Loix de la mortification qu'il s'étoit prescrites.

Ses entretiens étoient toujours sérieux , édifiants , utiles , dans le tems même de ses repas. Il avoit banni de sa maison les Musiques , les conversations vaines & profanes , les jeux & toutes sortes de divertissemens & de recreations inutiles ou peu séantes. Toutes ses heures étoient remplies : Des occupations précises & importantes, qui se succédoient les unes aux autres, ne laissoient aucun vuide dans la journée. Quand les affaires étoient ou plus pressantes ou en plus grand nombre , il achevoit ses dépêches pendant son souper. Le Docteur Jean Vergara , qui avoit été long-tems auprès de luy , en parle en ces termes : *Il ne prenoit d'autre divertissement que celui de la promenade , encore étoit-ce rarement. Tout son tems étoit employé à prier , à étudier , à traiter d'affaires. Ses jours étoient remplis ;*

*Jean
Vergara.*

châque chose avoit son heure destinée, en sorte-qu'une occupation ne troubloit pas l'autre. Il se relevoit quelquefois la nuit pour expédier les affaires. Quand on le rasoit, il se faisoit lire l'Écriture-Sainte; & durant ses repas il entendoit les raisonnemens de quelques Théologiens habiles, qu'il entretenoit dans sa maison, avec lesquels dans le tems de sa Régence, il avoit ordinairement sur le soir une Conférence de deux heures.

Non-seulement il évitoit les inutilitez & les amusemens, mais encore il les condamnoit dans les Personnes de Lettres. Lors-qu'on ouvrit les Etudes d'Alcala, le Docteur Pierre de Lédésma, grand Abbé de cette Université, composa une Comédie qu'il voulut faire représenter par les Ecoliers: on dressa un Theatre magnifique: on convoqua toutes les personnes de qualité du Diocèse, & l'on pria avec de grandes instances l'Archevêque de vouloir assister à cette Action: il s'en excusa long-tems; mais ses amis luy remontrèrent si souvent que c'étoit la première Fête de ses Colléges;

*Fernan-
dez de
Pulgar
vid. del
Card.
Ximen.
§. 8. art.
14.*

que sa présence feroit honneur aux Professeurs, & donneroit de l'émulation à la jeunesse, qu'enfin il se détermina, & se rendit à la Sale de l'Assemblée avec une foule de Docteurs qui l'accompagnoient. S'étant assis à sa place, il voulut sçavoir quel étoit le sujet de la Pièce qu'on alloit représenter; on luy dit que c'étoit un sujet comique qui luy feroit passer deux heures agréablement: il demanda qui en étoit l'Auteur; & comme on luy eût répondu que c'étoit le Docteur Lédema, Grand-Abbé de l'Université: *Les Théologiens*, dit-il, *s'occupent-ils à ces bagatelles? pour moy, je sens le poids de mes devoirs, & je n'ay point de tems à perdre.* Il se leva en disant ces mots, & se retira chez luy un peu indigné. Il laissa toutefois à ses Colléges la liberté de donner au Public de tems-en-tems de pareils spectacles.

Alv.

*Gomez
de reb.
gest.
Ximen.
lib. 7.*

L'esprit toujours rempli d'affaires, il redisoit souvent ces paroles de Cicéron: *Nous ne sommes pas faits pour les jeux & pour les plaisirs; mais*

pour des occupations graves, & pour des études sérieuses. Il s'égayoit quelquefois avec ses Domestiques les plus discrets & les plus ingénus, mais si rarement & si prudemment, qu'on pouvoit dire qu'il avoit de la complaisance plutôt que de la gayeté. Un de ses divertissemens étoit de jeter sur quelque matière Theologique un ancien Professeur qu'il entretenoit dans sa maison, en qui une grande mémoire avoit affoibli le jugement, & qui s'embarassoit dans des raisonnemens coupez & des citations confuses. La liberté naïve & militaire d'un Officier qui l'avoit autrefois suivi dans son expédition d'Oran, ne luy étoit pas moins agréable.

Sa vie d'ailleurs n'étoit mêlée d'autres plaisirs, que de ceux qu'il pouvoit tirer de la pureté de sa conscience, ou de l'étude des saintes Ecritures. Il véquit dans son Palais, comme dans ses Monastères. Il fut fort devot à Saint François. Il ordonna dans ses Synodes qu'on en solennisât la Fête dans son

Dioceſe. Il affectionna ſa Regle, reforma ſon Ordre, étendit l'Obſervance, & l'autoriſa dans toute l'Eſpagne. Comme il avoit pris à ſon entrée en la Religion, le nom de François au lieu de celui de Gonçales, par la devotion qu'il eût pour ſon Fondateur, il prit depuis pour armes ſes playes entourées de ſon cordon. Dans ſes voyages il logeoit autant qu'il pouvoit dans les Couvents de ſon Ordre, mangeant au Réfectoire avec les Religieux, ſans diſtinction, obſervant toutes les Cérémonies & toutes les regularitez comme le moindre de tous les Freres.

*Bernan-
des de
Pulgar
vid. del
Card.
Ximen.
ſ. 6.*

Pendant onze ans qu'il demeura dans l'Obſervance, ſon abſtinance & ſon austerité de vie le firent regarder comme un modèle de penitence. Il paſſoit pluſieurs jours dans les Montagnes en meditation & en prières, jeûnant au pain & à l'eau. Jamais il n'uſa de provisions dans ſes voyages; & tout Provincial & Confesseur de la Reine qu'il étoit, il faiſoit ſes viſites à pied,

& ne vivoit que d'aumônes. Dans l'espace de vingt & un an qu'il fût Archevêque, il observa toujours exactement, non-seulement les jeûnes d'Eglise, mais encore ceux de Religion & de Règle, même dans son extrême vieillesse. Au bout de son Appartement il y avoit une chambre secrete où il alloit déposer les marques de sa Grandeur, & s'anéantir aux pieds de Jesus-Christ crucifié. C'étoit dans cette espèce de cellule qu'il renfermoit les instrumens de sa pénitence.

Il dormoit toujours avec son habit de Religieux, tantôt sur la terre, tantôt sur des planches malpolies, & il s'étoit réglé à quatre heures & demie de sommeil chaque nuit. Quelque soin qu'il prît de cacher ses austéritez, ses Domestiques s'en apperçurent, sur tout dans le tems de ses voyages, où il ne pouvoit prendre de si exactes précautions. On rapporte qu'ayant un jour éveillé fort matin son Muletier qui dormoit deshabillé dans sa Litière, & le pressant

350 HISTOIRE
de partir , cet homme luy repar-
tit brusquement : *Pensez-vous , Mon-*
seigneur , que nôtre lever soit aussi-tôt
fait que le vôtre ; vous n'avez qu'à vous
secoïer , & à serrer un peu vôtre corde ,
& vous voila prêt à marcher : il nous
faut un peu plus de tems.

Le Pape Leon X. quelque tems
avant la mort du Cardinal , ayant
été informé qu'il menoit cette vie
dure , l'exhorta à ménager davan-
tage une santé qui étoit si nécessaire
au bien de toute l'Eglise , & que
ses mortifications pourroient abre-
ger , & luy écrivit le Bref suivant.

A NOSTRE CHER FILS
FRANÇOIS CARDINAL-PRESTRE
DE SAINTE BALBINE , ARCHE-
VESQUE DE TOLEDE ,

Salut & Bénédiction Apostolique.

NOUS avons appris qu'encore que
vous soyiez âgé de près de 80. ans , &
usé des fatigues & des soins que vous
avez pris dans la conduite de vôtre Dio-
cèse , dans la Régence des Etats de Cas-

Apud
Ciacon.
in Vit.
Leon X.

tille & de Leon, & dans la Charge
 d'Inquisiteur Général, que vous exercez
 avec tant de réputation; cependant con-
 tre l'avis de vos Médecins, & sans avoir
 égard à votre foiblesse, ni aux infirmi-
 tez que votre grand âge & vos travaux
 continuels vous ont causées, vous conti-
 nuez à observer non-seulement les jeûnes
 & les abstinences que l'Eglise ordonne,
 mais encore à pratiquer toutes les austeri-
 tez qui sont en usage dans l'Ordre de
 Saint François: Que vous portez l'Habit
 & la Ceinture; que vous couchez dure-
 ment, tout habillé, sans linge, & avec
 une Tunique de laine, & que vous vi-
 vez ainsi dans une grande austérité.
 Quoy-que cette manière de vie, Nôtre
 cher Fils, soit édifiante, & doive plutôt
 vous attirer des loüanges que des cen-
 sures, & que nous connoissions par là
 que sur la fin de votre carrière vous mar-
 chez à grands-pas, pour remporter la
 couronne que vous donnera le juste Juge:
 Toute-fois parce-que votre âge & votre
 complexion ne peuvent plus porter de si
 grandes austérités, comme on nous a fait
 connoître, & que de-plus, après avoir
 porté le poids du jour & de la cha-

leur, & pratiqué depuis long-tems toute la sévérité de la Règle, vous avez mérité de jouir du repos deû à vos travaux & à vôtre grand âge : Nous considérant combien vous êtes nécessaire à la Sainte Eglise Romaine, à la Religion & aux Royaumes que vous gouvernez, & combien vous pouvez être utile pour l'expédition générale que nous avons proposée contre les Infidèles que vous avez tenus en crainte, & dont vous avez souvent arrêté les forces : Nous ressouvenant aussi de la conversion du Royaume de Grenade & de la Conquête d'Oran, & de plusieurs autres grandes choses que vous avez faites, & qui sont connues de tout le monde : De Nôtre propre mouvement, sans aucune instance que vous nous ayez faite, ou que d'autres nous aient faite de vôtre part ; mais de Nôtre certaine science & pleine puissance Apostolique, en vertu de la sainte Obédience dont vous connoissez le pouvoir & l'efficacité ; & par la soumission que vous avez toujours eüe pour le S. Siège, & sous peine de Nôtre indignation : Nous vous mandons & ordonnons que durant le tems qui vous reste à vivre, aux :

jours de jeûne , excepté les Vendredis & les jours de la Semaine-Sainte seulement , vous mangiez des œufs & de la viande ; voulant qu'en nourrissant trois pauvres ces jours-là , votre aumône remplace le mérite de votre jeûne , & qu'aux jours mêmes que Nous exceptons , vous vous nourrissiez selon que les Médecins vous l'ordonneront. Nous désirons aussi que vous couchiez dans un lit , que vous quittiez votre habit , que vous dormiez dans du linge , & que vous suiviez là-dessus & en toutes choses les conseils de vos Médecins , afin que votre santé se maintienne ; & le tout , nonobstant toutes les Constitutions générales & particulières faites dans les Conciles Provinciaux ou Généraux , Coutumes de l'Eglise , Sermons , Vœux & Reglemens Apostoliques , auxquels Nous dérogeons pour cette fois seulement à l'effet des Présentes. Donné à Rome le dernier jour de May , l'an 1517. & le 5. de Nôtre Pontificat.

Il se relâcha sur les jeûnes pour marquer son obéissance , mais il retint toujours son habit. Et dans le tems qu'il étoit malade.

à Roa, & presque desespéré des Médecins, quelques-uns de ceux qui l'assistoient luy ayant dit qu'il devoit quitter cet habit grossier qui meurtrissoit son corps extenüé & abbatu par sa maladie & par ses travaux, il leur répondit : *Que me conseillez-vous-là, mes amis ; les gens du monde se font honneur de mourir dans l'habit de Saint François, & vous voulez que je le quitte en mourant, moy qui l'ay porté toute ma vie !* Il ajoûta : *Qu'il vouloit mourir sous les armes de sa milice spirituelle, & qu'il esperoit que Dieu luy feroit plus de misericorde quand il paroîtroit devant luy, non comme Archevêque, ni comme Gouverneur des Royaumes temporels, mais comme un pauvre Religieux de Saint François.*

Ces mortifications sont des preuves certaines du mépris qu'il avoit pour luy-même, dans la veüë des grandeurs de Dieu. Sous des dehors éclatans & conformes à ses emplois, il contenoit les sentimens d'une humilité intérieure & Evangelique. Il fut contraint d'exciter durant sa Régence le respect des

*Pulg.
vid. del
Card.
parag.
9. art.
35.*